Des côteaux à la vallée d'Olt (Entraygues-sur-Truyère)

PR n° 10 du topo-guide «L'Aveyron à pied»

PDESI
Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

AVEYRON CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Activité : RANDONNÉE PÉDESTRE

- Longueur du circuit : 12 km
- Durée du circuit : 3h
- Dénivelé positif cumulé : 260m

Handi-site * :

Moteur : NON
Visuel : NON
Mental : NON

CONFORT / AMENAGEMENTS :

- Sanitaires : NON
- Point d'eau : NON
- Aire de pique-nique : NON
- Parking : OUI
- Parking bus : OUI
- Autres activités sportives : NON

* Légende : - OUI : pratique autonome et pratique accompagnée possibles
- NON : pratique autonome et / ou pratique accompagnée impossible(s)

Informations complémentaires :

Ce circuit est en accès libre et gratuit toute l'année.

«Des propriétaires vous accueillent, en respectant ce lieu, vous en assurez la pérennité»

ATTENTION

Cette plaquette présente un itinéraire. **Elle ne suffit en aucun cas à randonner en toute sécurité**. Le topo-guide, contenant une carte IGN détaillée et le descriptif du circuit, et le balisage du terrain restent les outils indispensables de tout randonneur.

Le topo-guide «**l'Aveyron… à pied**» est disponible en librairie ou au siège du Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

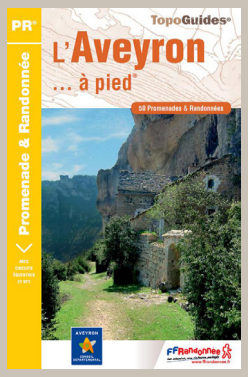

Copyright : IGN - BD SCAN100 - 2011

Recommandations environnementales

Il est de la responsabilité de chacun de ne pas mettre en péril l'équilibre du milieu naturel. Vous allez parcourir et évoluer dans des terroirs protégés et sensibles, sous votre propre responsabilité, aussi nous vous invitons à :

- rester sur les chemins balisés,
- respecter les cultures et les animaux, refermer dernière vous les barrières et clôtures et respecter les limites de propriété,
- respecter la faune et la flore,
- être silencieux et discrets,
- être courtois avec les autres randonneurs, les autres amoureux de la nature et les autochtones,
- ramasser vos déchets,
- ne pas allumer de feu,
- ne pas ramasser ou cueillir les fleurs, les plantes.

«La nature ne nous appartient pas ; elle nous est prêtée par nos enfants»

Randonneurs, vous êtes des observateurs privilégiés de la nature. Aidez-nous à la préserver en nous signalant les anomalies que vous pourriez rencontrer au cours de vos randonnées. Pour nous alerter, utilisez les fiches éco-veille, disponibles sur le site Internet du Comité Départemental de Randonnée Pédestre (http://aveyron.ffrandonnee.fr), rubrique téléchargement ou sur le site Internet du Conseil Départemental, rubrique PDESI.

Recommandations de sécurité

Le milieu naturel peut être instable, changeant et donc DANGEREUX. Avant de pratiquer sur ce lieu, **assurez-vous que toutes les conditions de sécurité sont réunies** pour minimiser les risques inhérents au milieu naturel.

Quelques consignes :

- choisir l'itinéraire de randonnée en fonction de sa condition physique,
- disposer d'un équipement adapté (chaussures de randonnées, sac à dos, vêtements adéquats, téléphone portable, eau et provisions…)
- s'informer des conditions météorologiques avant de partir,
- ne pas s'écarter des chemins, notamment en période de chasse.

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sous réserve d'interventions qui modifieraient les caractéristiques du lieu. Elles ne sauraient engager la responsabilité du Conseil Départemental.